LES ENJEUX DE LA FORMATION

Dans le cadre des enjeux du REMC (référentiel pour l'éducation à la mobilité du citoyen donné en annexe 1 et affichés dans ses locaux), l'auto-école MARIN présente les enjeux de sa formation au travers de 5 questions :

1. Pourquoi apprendre à conduire ?
2. Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage ?
3. Quel programme de formation ?
4. Comment sont évalués vos progrès ?
5. Comment se déroule l'examen ?

1. Pourquoi apprendre à conduire ?

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.
Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.
Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.
L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.
Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et le livret d'apprentissage va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

2. Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage ?

Il est, avec votre demande de permis de conduire (CERFA 02), le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques. A noter que ce livret se présente sous forme dématérialisée et est disponible dans l'application que vous a fourni l'Auto-école

Dans ce livret, vous trouverez :
– les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;
– les trente objectifs à travailler et à valider par des approches différenciées.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir où vous en êtes mais aussi et surtout où vous allez.

Ce document est à l'usage unique de l'auto-école MARIN - Il ne peut être ni copié ni diffusé sans son autorisation.

Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

3. Quel programme de formation ?

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.
Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.
Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

4. Comment sont évalués vos progrès ?

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles. Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

5. Comment se déroule l'examen ?

Pour pouvoir passer l'examen pratique, il faut avoir obtenu l'examen théorique général du permis de conduire (code de la route).
L'âge minimum est de 17 ans pour la formation en AAC comme pour la formation classique.
Le nombre maximum de présentations à cet examen n'est plus limité à condition de passer les examens sur une période de 5 ans à compter de la réussite de votre examen théorique général du permis de conduire. Au-delà de cette période , vous devrez repasser l'examen du code de la route.

Ce document est à l'usage unique de l'auto-école MARIN - Il ne peut être ni copié ni diffusé sans son autorisation.

A préalable à toute inscription à l'examen pratique du permis de conduire, l'élève mandate l'auto-école afin que cette dernière puisse faire les démarches en son nom.
Lorsque l'élève se sent prêt à passer cet examen, et qu'il a confirmation par son enseignant qu'il a atteint le niveau nécessaire, l'auto-école inscrit l'élève via une plateforme internet (Rendez-vous Permis) à l'examen pratique du permis de conduire . L'élève recevra par la suite sa convocation à l'examen avec la date, l'heure et les lieux de rendez-vous de l'examen.
Le jour de l'Examen, l'élève doit se présenter muni d'une pièce d'identité en cours de validité . L'élève est accompagné au cours de cet examen par le moniteur de l'auto-école.
Le déroulement de l'examen du permis de conduire est également décrit dans le livret d'apprentissage.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.
Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Pour connaitre son résultat, l'élève devra se connecter sur son compte Rendez-vous permis (résultat disponible le lendemain de l'examen)

En cas d'échec, l'élève reçoit un bilan précis de sa prestation.
Ce bilan indique les compétences non acquises à perfectionner pour une prochaine présentation.

En cas de réussite, l'élève peut imprimer un certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) portant la mention favorable. Il est valable 4 mois en attendant la délivrance du permis de conduire.

Ce document est à l'usage unique de l'auto-école MARIN - Il ne peut être ni copié ni diffusé sans son autorisation.

Le code est valable 5 ans et l'élève n'est pas obligé de le repasser s'il prépare un autre permis autre que ceux de la catégorie A (2 roues)

Afin d'obtenir son permis de conduire définitif, l'élève doit créer un compte sur le site ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)

Il faut se munir des documents suivants :

- Certificat de réussite au permis.
- Carte d'identité.
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois, ou d'un justificatif d'un parent avec attestation d'hébergement et la carte d'identité du parent.
- ASSR2. (*Attestation Scolaire de Sécurité Routière de Niveau 2. Si non détenue, à passer au GRETA - GRoupement ETAblissements publics locaux d'enseignement- ou attestation sur l'honneur de perte*)
- Autres en fonction de sa situation vis-à-vis du permis de conduire (AAC , annulation,..)

Ce document est à l'usage unique de l'auto-école MARIN - Il ne peut être ni copié ni diffusé sans son autorisation.

Annexe 1

Apprendre à maîtriser un véhicule dans un trafic dense

- Découvrir les principaux composants ainsi que les commandes du véhicule, afin de réaliser les vérifications intérieures et extérieures.
- Apprendre à entrer et à s'installer devant le volant. Apprendre également à sortir du véhicule.
- Apprendre à tenir, à tourner le volant correctement ainsi qu'à maintenir sa trajectoire.
- Savoir démarrer et s'arrêter sans représenter de risques pour les autres usagers de la route.
- Doser convenablement l'accélération et le freinage à des allures différentes.
- Utiliser correctement la boîte de vitesses.
- Guider le véhicule en avant en ligne droite et en courbe en modifiant son allure et sa trajectoire.
- Récolter des informations autour de soi et avertir les autres usagers.
- Réaliser une manœuvre de marche arrière ainsi qu'un demi-tour.

Apprendre à maîtriser son véhicule dans un trafic normal

- Comprendre et identifier la signalisation routière ainsi que les indices utiles à la conduite et savoir en tenir compte.
- Positionner idéalement le véhicule sur la voie et choisir la bonne file de circulation
- Adapter son allure en fonction des situations.
- Détecter, reconnaître et franchir les intersections en adoptant le bon régime de priorité.
- Tourner vers la droite ou la gauche en agglomération.
- Traverser des ronds-points et des carrefours à sens giratoire.
- Apprendre à s'arrêter et à se garer.

Apprendre à partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et tenir les distances de sécurité.
- Réaliser des croisements et des dépassements. Être soi-même dépassé.
- Conduire dans des virages et dans des déclivités.
- Apprendre les spécificités des autres usagers et savoir se comporter respectueusement à leur égard.
- Apprendre à s'insérer, à circuler dans une voie rapide, ainsi qu'à en sortir.
- Suivre file de véhicules et conduire dans une circulation dense.
- Conduire en situation d'adhérence et de visibilité réduite.

Pratiquer une conduite sûre, autonome et économe

- Suivre un itinéraire donné de façon autonome.
- Préparer un voyage longue distance en autonomie et le réaliser.
- Apprendre les principaux risques au volant et les recommandations à appliquer pour les éviter.
- Savoir quoi faire en cas d'accident : protéger et secourir les victimes, alerter les secours.
- Connaître les différentes aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation…).
- Savoir entretenir son véhicule, le dépanner ou encore savoir identifier les situations d'urgence.
- Pratiquer l'éco-conduite.

Le parcours de formation élaboré par l'auto-école FIRST comprend 5 étapes issues des textes règlementaires et légaux.

Ce document est à l'usage unique de l'auto-école MARIN - Il ne peut être ni copié ni diffusé sans son autorisation.